

## Relevé de décisions Echange DREAL/GEML/VNF

**Objet** : Prendre en compte le castor, espèces protégées dans le cadre des activités de VNF

**Lieu** : Visio

**Date** : 19 décembre 2023

### Participants :

---

Marie Cécile VIRION	DREAL
Céline BLIN	GEML
Denis ABLITZER	GEML
Delphine GUETTIER	VNF UTI Canal des Vosges
Bruno ALBERICI	VNF UTI Canal des Vosges
Angèle DI IORIO	VNF Arr. Environnement Maintenance Exploitation

### Diffusion :

---

- Participants
- Responsables AEME, UTI CV

### Rédacteur :

---

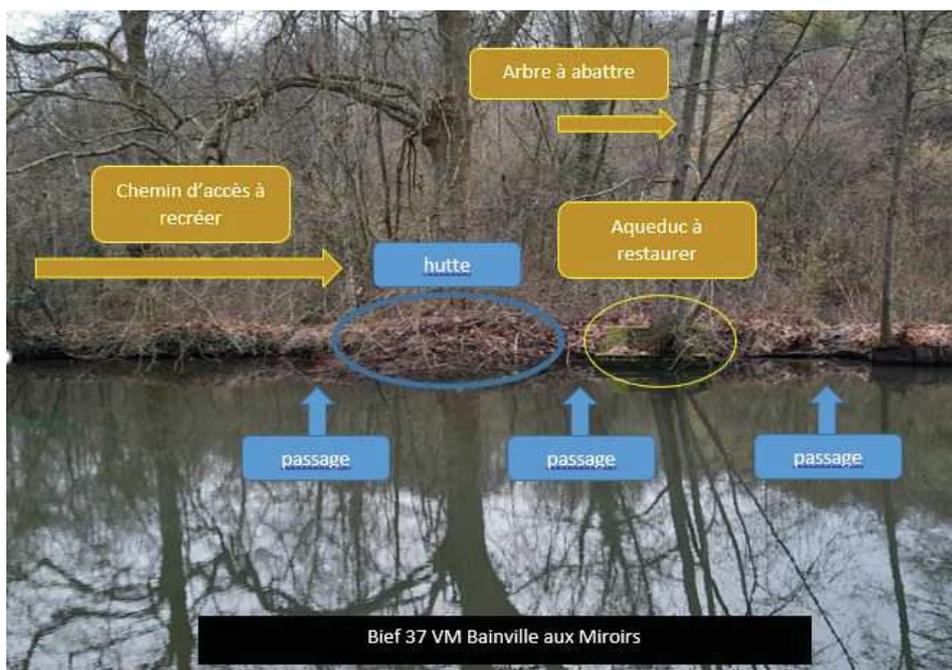
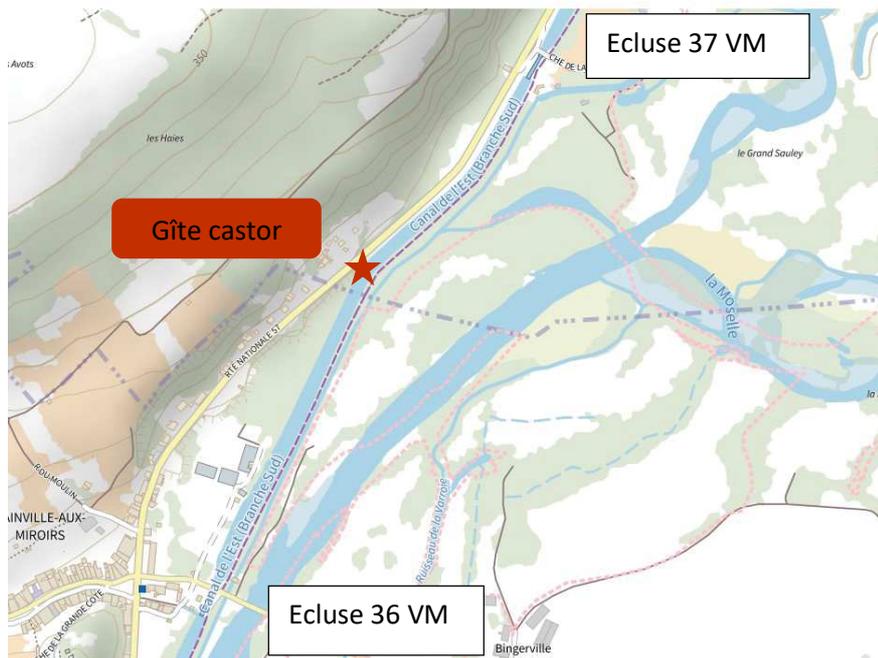
- Angèle DI IORIO

### Points développés :

---

Il s'agissait de faire le point sur les actions réalisées depuis la visite du 02 mai 2023 et de notamment valider le mode opératoire des travaux du bief 37 versant Moselle du canal des Vosges suite aux investigations menées par le GEML de mai à novembre 2023.

### 3. Bief 37 versant Moselle du Canal des Vosges sur les communes de Bainville aux miroirs et Mangonville



Enjeux : sécurité des biens et des personnes et préservation de la ressource en eau

#### Motifs d'intervention

Des travaux sont nécessaires pour maintenir l'intégrité de la berge, qui est en profil digue.

Un ouvrage hydraulique doit également être restauré.

Les accès sont difficiles ; un chemin d'accès doit être recréé pour notamment restaurer l'ouvrage.

Pour la réussite de la restauration, la nouvelle protection de berge doit s'appuyer sur l'ouvrage.

Pour la réalisation des travaux, un simple abaissement de bief est nécessaire.

Les travaux sont prévus en régie.

#### Présence de l'espèce castor :

Gîte situé en contre halage (rive gauche) profil digue, découvert fin 2022 lors de la réalisation de travaux de débroussaillage. Les travaux ont été arrêtés 25m de part et d'autre du gîte. Seul l'arbre présent dans l'ouvrage hydraulique a été abattu car en cas de chute, il menaçait son intégrité. Le GEML a effectué une investigation du gîte de mai à novembre 2023 :

- Présence de deux castors dans le gîte en mai
- Non détection des castors entre mai et août, mais présence de ragondins
- Non détection de jeunes castors fréquentant le gîte, pas de reproduction en 2023
- Présence de deux castors à proximité du gîte et dans le gîte à partir de la deuxième quinzaine d'août, absence de ragondins
- Gîte rechargé en branches pour passer l'hiver.

Les travaux prévus sur le bief pourront avoir lieu dès l'hiver 2024, à conditions d'inciter avec douceur les deux castors adultes à quitter ce gîte. Dans ces conditions, l'intervention de VNF sur le bief 37 n'aura pas d'incidence grave sur les deux castors adultes présents actuellement, ni sur le maintien de la population de castors sur le secteur.

#### Relevé de décisions

Un dossier de dérogation sera déposé par VNF dès début janvier pour pouvoir obtenir une dérogation au titre des espèces protégées. Le CSRPN a un délai de 2 mois pour rendre un avis. Nous sommes déjà hors délai. La DREAL se propose d'appuyer la demande de VNF : la demande de dérogation ne concerne qu'une seule espèce et si les travaux n'ont pas lieu cette année et qu'une reproduction a lieu ce printemps, les travaux seront repoussés d'un an.

L'hiver 2024 est la période la moins défavorable pour l'espèce. Pour les travaux, le niveau de bief sera abaissé mais limité, pour que l'entrée de gîte soit immergée.

La capacité de report est suffisante sur le site et la construction d'un gîte de substitution n'est pas nécessaire. L'installation du castor n'est pas à favoriser sur le canal.

Pour la destruction du gîte il faudra prévenir le GEML suffisamment à l'avance et la réaliser sur 2 ou 3 jours.